

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2024
7.0	30.10.2024	800001006664	Date d'impression 31.10.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	: Shell Gadus S3 V220C 2
Code du produit	: 001D8425
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	: AWR4-D0XG-K00H-TSNQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	: Graisse lubrifiante automobile et industrielle.
Utilisations déconseillées	: Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur	: Maagtechnic AG Sonentalstrasse 8 CH-8600 Dübendorf 1
Téléphone	: +41 44 824 91 91
Téléfax	: +41 44 821 59 09
Contact pour la FDS	: lubeinfo@maagtechnic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Tox Info Suisse, info@toxinfo.ch
; En cas d'urgence (CH) 145, de l'étranger +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	DANGERS PHYSIQUES: Non classé comme danger physique selon les critères du CLP. DANGERS POUR LA SANTÉ : H319 Provoque une sévère irritation des yeux. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	Prévention: P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Intervention: P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Stockage: Aucune phrase de précaution. Élimination: P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Composants sensibilisants	:	Contient des acides gras insaturés en C18, produits de la réaction avec la diéthylènetriamine. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.
Les graisses usagées peut contenir des impuretés nocives.
L'injection sous-cutanée à haute pression peut provoquer de graves lésions, notamment des nécroses locales.
Non classé inflammable mais peut brûler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Graisse lubrifiante contenant des huiles minérales hautement raffinées ainsi que des additifs.
L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.
Classification sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L).

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Produits de la réaction entre l'acide borique et l'hydroxyde de lithium.	Non attribuée 701-475-3 01-2120772309-47	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361d Limite de concentration spécifique Repr. 2; H361d 7,8 %	1 - 2,9
Zinc dialkyldithiophosphate	101747-77-7	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	1 - 1,9
Fatty acids, C18 unsat, reaction products with diethylenetriamine	1226892-43-8	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	0,25 - 0,9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
Alcarylamine	68411-46-1 270-128-1 01-2119491299-23	Repr. 2; H361f	0,1 - 0,9

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.
- Protection pour les secouristes : En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.
- En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Si les symptômes persistent, demander un avis médical.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Lors de l'utilisation d'un équipement à haute pression, une injection de produit sous-cutanée peut survenir. Dans, ce cas, la personne doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. Ne pas attendre que des symptômes apparaissent.
Consulter un médecin même s'il n'y a pas de blessure apparente.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complémentaires.
- En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

- Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés.
- L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.
- N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.
- Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.
- Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.
- Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évidence une nécrose locale.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

- Soins médicaux immédiats, traitement spécial
- Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.
- Traiter selon les symptômes.
- Notes au docteur/médecin :
- Traiter selon les symptômes.
- Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.
- Les blessures résultant d'une injection à haute pression nécessitent une intervention chirurgicale rapide et une thérapie éventuelle aux stéroïdes, pour minimiser les lésions tissulaires et la perte de fonction.
- Comme les blessures au point d'impact sont petites et ne reflètent pas la gravité de lésions plus profondes, une exploration chirurgicale peut être nécessaire pour déterminer l'étendue du degré d'intervention. Éviter les anesthésiants locaux ou de baigner la blessure dans de l'eau chaude car cela est susceptible de faire gonfler les tissus, provoquer des spasmes vasculaires et une ischémie. Une décompression chirurgicale rapide, un débridement et un enlèvement des corps étrangers peuvent être réalisés sous anesthésie générale, et une exploration plus étendue est indispensable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2024
7.0	30.10.2024	800001006664	Date d'impression 31.10.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air et de gaz (fumée). Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Composés organiques et non-organiques non identifiés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : 6.1.1 Pour les non-secouristes: Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Utiliser un contenant approprié pour empêcher des rejets incontrôlés. Empêcher tout écoulement dans les égouts, cours d'eau ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser avec une pelle dans un récipient adéquat et clairement identifié pour une élimination ou une récupération conformément aux réglementations locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|--|---|
| Mesures d'ordre technique | : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.
Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.
Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.
Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--|---|
| Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage | : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé.
Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.
Stocker à température ambiante. |
| Matériel d'emballage | : Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.
Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.
Matière non-appropriée: PVC. |
| Consignes concernant les récipients | : Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible. |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- | | |
|--------------------------------|------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Non applicable |
|--------------------------------|------------------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Pour les brouillards d'huiles minérales pures ayant un point d'ébullition supérieur à 350°C et ne contenant pas d'additifs, on retiendra la valeur indicative de 0,2 mg/m3, mesurée selon la méthode du NIOSH			
Bruine d'huile minérale	Non attribuée	TWA (fraction inhalable)	5 mg/m3	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :
Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

La texture semi-solide, du produit rend peu probable la génération de brouillards ou de poussières.

Équipement de protection individuelle

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2024
7.0	30.10.2024	800001006664	Date d'impression 31.10.2024

89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : S'il existe un risque important de projections, portez un masque de protection intégral.
Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.
En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

Protection de la peau et du corps : Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections).
Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation.
En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène profession-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

nelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhalier le produit.

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Choisissez un filtre combiné adapté aux particules/gaz et vapeurs organiques [Type A/Type P, point d'ébullition > 65 °C (149 °F)] répondant aux normes EN14387 et EN143.

Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Semi-solide à température ambiante.

Couleur : rouge

Odeur : Légère odeur d'hydrocarbure

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de goutte : 240 °C
Méthode: IP 396

Point de fusion / congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Non classé inflammable mais peut brûler.

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Typique 10 %(V)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Typique 1 %(V)

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : > 320 °C

Température de décomposition
Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : négligeable

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6
(basé sur les informations de produits similaires)

Pression de vapeur : < 0,5 Pa (20 °C)
Valeur(s) estimée(s)

Densité relative : 1,000 (15 °C)

Densité : 1.000 kg/m³ (15,0 °C)
Méthode: Non spécifié

Densité de vapeur relative : > 1
Valeur(s) estimée(s)

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Code de classification: Non répertorié

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Non classé inflammable mais peut brûler.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Conductivité	:	Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragrophes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Stable.
Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Faible toxicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Faible toxicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Légère irritation cutanée.
Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Pour la sensibilisation des voies respiratoires ou cutanée :
N'est pas un sensibilisant.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques : Des données expérimentales démontrent que la concentration en composants potentiellement allergènes présents dans ce produit n'induit aucune sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Non cancérogène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

cation ne sont pas remplis.

- Remarques : Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérigènes dans des études par enduction de la peau sur l'animal.
Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérigènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).
- Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Huile minérale très raffinée	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Produit:

- Effets sur la fertilité : Remarques: Non toxique pour le développement., N'altère pas la fertilité., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

- Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

- Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

- Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les graisses usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de la graisse. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.
TOUTE graisse usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évitée.

Remarques : Une injection sous-cutanée à haute pression de produit peut provoquer des nécroses locales si le produit n'est pas enlevé par voie chirurgicale.

Remarques : Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l
Toxique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l
Toxique

Toxicité pour les algues/plantes : Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

aquatiques

Toxique

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Fatty acids, C18 unsat, reaction products with diethylenetriamine:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.
Les principaux constituants sont facilement biodégradables, mais le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Semi-solide à température ambiante., Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Remarques: Flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

mentation REACH..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne contribue ni à la destruction de la couche d'ozone, ni à la création photochimique de l'ozone, ni au réchauffement climatique. Le produit est un mélange de composants non volatils qui, dans des conditions normales d'utilisation, ne seront pas libérés dans l'atmosphère en quantités significatives.

Mélange peu soluble.

Provoque la contamination physique des organismes aquatiques.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

L'huile minérale ne provoque pas de toxicité chronique pour les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.
Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.
Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.
Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.
L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Réglementation locale

Catalogue des déchets :

Code UE de destruction des déchets (CED)

Code des déchets :

12 01 12*

Remarques

: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

La classification des déchets relève toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans la navigation	: NST 3411 graisses lubrifiantes
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	: Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.
-----------	--

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires	: Marchandise non dangereuse - transport plein
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la	: Non applicable
---	------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Produit non soumis à autorisation selon le règlement REACH.

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : pollue faiblement l'eau
Remarques: Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Remarques: Suisse Classe B, (www.tankportal.ch)

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations peuvent s'appliquer à ce produit.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Non établi.

TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique de cette substance/ce mélange n'a été effectuée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité. (Causant une atrophie testiculaire)
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2024
7.0	30.10.2024	800001006664	Date d'impression 31.10.2024

H411 : effets néfastes à long terme.
: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0	Date de révision: 30.10.2024	Numéro de la FDS: 800001006664	Date de dernière parution: 29.05.2024 Date d'impression 31.10.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Information supplémentaire

- Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
- Autres informations : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.
- Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Eye Irrit. 2	H319	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Aquatic Chronic 3	H412	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

- Titre : Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.
- Industriel

Utilisations - Travailleur

- Titre : Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.
- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

- Titre : Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.
- Industriel

Utilisations - Travailleur

- Titre : Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.
- Activités professionnelles

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, trans-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2024
7.0	30.10.2024	800001006664	Date d'impression 31.10.2024

port, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

300000011055	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ATIEL-ATC SPERC 4.Bi.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

Expositions générales (systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipementUtiliser dans des systèmes confinésUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtriséeTransfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipement(systèmes ouverts)Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentUtiliser dans des systèmes confinésUtilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Nettoyage et maintenance de l'équipementL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).Transfert de subs-	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission lorsqu'il y a probabilité d'un contact avec le produit chaud (>50°C). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

tance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	dant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Quantités utilisées	
Tonnage UE (tonnes par an) :	2.631,1
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,1
Fréquence et durée d'utilisation	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Les émissions d'eaux usées sont négligeables, le processus se faisant sans contact avec l'eau.	
Dégagement d'une fraction dans l'air du processus (après les mesures de gestion des risques sur site) :	5,00E-05
Dégagement d'une fraction dans les eaux résiduelles du processus (après les mesures de gestion des risques sur site type et avant la station d'épuration des eaux usées (municipale)) :	2,00E-11
Dégagement d'une fraction dans le sol du processus (après les mesures de gestion des risques sur site) :	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	70
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Les sites des utilisateurs doivent être équipés de séparateurs d'huile-eau ou d'un équivalent et les eaux usées doivent être éliminées dans un système d'égouts publics.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	0,1
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,00E+03
Volume site maximum journalier (MSafe) selon les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques ci-dessus (kg/jour) :	146.050,2
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit. Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).
si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.
Pour des informations complémentaires, voir www.ATIEL.org/REACH_GES .

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2024
7.0	30.10.2024	800001006664	Date d'impression 31.10.2024

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

300000011056	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ATIEL-ATC SPERC 9.Bp.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentUtiliser dans des systèmes confinésUtilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreEtablissement non spécialiséTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialiséesFluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Quantités utilisées	
Tonnage UE (tonnes par an) :	5.387,2
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,1
Fréquence et durée d'utilisation	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Les émissions d'eaux usées sont négligeables, le processus se faisant sans contact avec l'eau.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

Dégagement d'une fraction dans l'air du processus (après les mesures de gestion des risques sur site) :	1,00E-04
Dégagement d'une fraction dans les eaux résiduelles du processus (après les mesures de gestion des risques sur site type et avant la station d'épuration des eaux usées (municipale)) :	5,00E-04
Dégagement d'une fraction dans le sol du processus (après les mesures de gestion des risques sur site) :	1E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	0,1
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,00E+03
Volume site maximum journalier (MSafe) selon les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques ci-dessus (kg/jour) :	1.474,0
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit. Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	
Section 3.2 - Environnement	
modèle- ECETOC TRA utilisé.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	
Section 4.2 - Environnement	
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.	
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).	
si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.	
Pour des informations complémentaires, voir www.ATIEL.org/REACH_GES .	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

300000011057	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC7, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ATIEL-ATC SPERC 4.Ci.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements par immersion, broyage ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démoulage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits correspondants, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête-	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

	ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires. Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matièreManuelTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matièreProcédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées-Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementApplication au rouleau ou au pinceau	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
PulvérisationPulvérisation dans des installations industrielles	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Traitement par trempage et coulageTraitement d'articles par trempage et versage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement)	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

gement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Quantités utilisées	
Tonnage UE (tonnes par an) :	380,9
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,1
Fréquence et durée d'utilisation	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Les émissions d'eaux usées sont négligeables, le processus se faisant sans contact avec l'eau.	
Dégagement d'une fraction dans l'air du processus (après les mesures de gestion des risques sur site) :	5,00E-05
Dégagement d'une fraction dans les eaux résiduelles du processus (après les mesures de gestion des risques sur site type et avant la station d'épuration des eaux usées (municipale)) :	2,00E-11
Dégagement d'une fraction dans le sol du processus (après les mesures de gestion des risques sur site) :	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	70
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Les sites des utilisateurs doivent être équipés de séparateurs d'huile-eau ou d'un équivalent et les eaux usées doivent être éliminées dans un système d'égouts publics.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	0,1
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,00E+03
Volume site maximum journalier (MSafe) selon les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques ci-dessus (kg/jour) :	21.141,6
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit. Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).
si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.
Pour des informations complémentaires, voir www.ATIEL.org/REACH_GES .

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2024
7.0	30.10.2024	800001006664	Date d'impression 31.10.2024

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

300000011058

SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ATIEL-ATC SPERC 8.Cp.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements par immersion, brosse ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démoulage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits correspondants, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

	ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires. Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matièreManuelTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementApplication au rouleau ou au pinceau	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
PulvérisationPulvérisation en dehors d'installations industrielles	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Traitement par trempage et coulageTraitement d'articles par trempage et versage	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers,	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

dans des installations non spécialisées	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Quantités utilisées	
Tonnage UE (tonnes par an) :	224,0
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,1
Fréquence et durée d'utilisation	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Les émissions d'eaux usées sont négligeables, le processus se faisant sans contact avec l'eau.	
Dégagement d'une fraction dans l'air du processus (après les mesures de gestion des risques sur site) :	
Dégagement d'une fraction dans les eaux résiduelles du processus (après les mesures de gestion des risques sur site type et avant la station d'épuration des eaux usées (municipale)) :	5,00E-04
Dégagement d'une fraction dans le sol du processus (après les mesures de gestion des risques sur site) :	1E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,00E+03
Volume site maximum journalier (MSafe) selon les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques ci-dessus (kg/jour) :	186,3
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	0,1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 V220C 2

Version 7.0 Date de révision: 30.10.2024 Numéro de la FDS: 800001006664 Date de dernière parution: 29.05.2024
Date d'impression 31.10.2024

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3

ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org>).

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Pour des informations complémentaires, voir www.ATIEL.org/REACH_GES.